



**UNIVERSITÉ
BORDEAUX MONTAIGNE**

UFR STC

**CONTRAT D'OBJECTIF ET DE
MOYENS**

2013-2016

AVRIL 2014

Sciences des Territoires et de la Communication

Période 2013-2016

I - Contribution au sous-objectif opérationnel du contrat « Améliorer la réussite, réduire l'abandon, faciliter la réorientation »

a) Identifier le moment de l'échec des étudiants pour réduire l'abandon

L'UFR STC a, pour ses formations de licence en particulier, de meilleurs résultats que les autres UFR de l'université. Cela est facilement explicable, pour la licence en sciences de l'information et de la communication, par le processus de sélection des étudiants à l'entrée. Pour la licence de Géographie et Aménagement (48,6 % en L1 de géographie en 2012-2013 pour une moyenne établissement de 43,08 % hors filières sélectives, très au-dessus du taux théorique¹ attendu de 42,01%), l'explication peut résider dans l'implication pédagogique particulière de l'équipe de formation, implication qui se traduit, entre autres, par la mise en place depuis la rentrée 2011 d'un contrôle continu renforcé.

L'UFR STC invitera sa commission de la pédagogie à engager un travail sur la réussite, en étant particulièrement attentive à la notion parfois rencontrée de caractère *anormal* de l'échec. Elle sera chargée de faire des propositions sur les possibilités d'améliorer la réussite par des actions pédagogiques spécifiques (méthodologie du diagnostic et/ou de l'autoévaluation, heures de TD de remédiation, groupes de tutorat, travail sur la motivation par des sorties de terrain, par les UE PPE, par des actions sportives et culturelles....). Par ailleurs, l'UFR STC participera, à compter de la rentrée 2014, à un groupe de travail à l'initiative de l'ODE sur la mise en place de suivis de cohortes.

Une attention particulière sera portée aux étudiants dont les moyennes par UE se situent entre 8 et 10.

➤ Actions à mettre en place :

- Construction de procédures d'auto-évaluation
- Mise en place de tutorat rémunéré assuré par des étudiants de M1-M2 prioritairement :
 - pour les étudiants le justifiant à l'issue de l'autoévaluation,

¹ Le taux théorique correspond au taux qu'on pourrait observer pour la formation si le taux de réussite des différentes catégories d'étudiants était identique au taux de réussite moyen de l'établissement pour ces mêmes catégories, définies par 5 critères : l'âge au bac, le type de bac, le genre, la PCS des parents et le fait d'être dispensé ou pas. Cette méthodologie de calcul permet d'annuler pour la formation l'effet de sa structure de population sur la réussite. "Du fait de leurs particularités, les filières sélectives ont été exclues du modèle."

- pour les étudiants de L dont la moyenne est entre 8 et 10 à la première évaluation.

Pour ces actions hors maquettes, une adaptation des groupes de remédiation ou de tutorat pourra être envisagée tout au long de l'année en fonction des résultats obtenus aux différentes évaluations.

Mise en œuvre : à compter de l'année universitaire 2014-2015.

❖ *Indicateur n°2*
Taux de réussite en licence en 3 ans
❖ *Indicateur n°3*
Taux de passage de L1 en L2

b) Réfléchir à l'opportunité de généraliser le contrôle continu renforcé à la licence infocom

Il s'agit dès la fin de l'année 2013/2014 de faire le bilan du contrôle continu renforcé mis en œuvre en licence de Géographie et Aménagement pour une amélioration de sa qualité (prenant en compte les avis des enseignants, de l'administration et des étudiants). En particulier, un regard sera porté sur l'articulation du système dérogatoire avec le système général de l'université. Les modalités de ce bilan seront co-construites avec la CAP, de manière à ce qu'il puisse être aussi profitable pour d'autres formations de l'établissement (2014). Au sein de l'UFR, les deux départements ISIC et Géographie vont mettre en place des rencontres pédagogiques pour présentation du dispositif et communication sur les pratiques. Au terme de cet échange, la licence InfoCom prendra sa décision sur une adoption de ce système.

➤ **Actions à mettre en place :**

- Bilan contrôle continu renforcé Licence de Géographie.

Echéance : Fin second semestre 2013/2014.

- Interroger l'opportunité du passage ou non de l'évaluation en contrôle continu renforcé en licence ISIC.

Echéance : rentrée 2014/2015.

c) Questionner l'assiduité pour augmenter les taux de réussite

L'UFR STC est favorable à une meilleure connaissance de l'étudiant via par exemple des appels laissés à l'initiative de l'enseignant en TD, de fait souvent systématiques. L'UFR STC est toutefois hostile à une feuille de présence sanction jugée inefficace, jugée inutile et trop lourde à gérer ensuite. L'assiduité en CM sera éventuellement recherchée par un effort pédagogique issu d'une réflexion sur le couplage cohérent entre CM et TD, et des modalités de contrôle des connaissances adaptées.

➤ **Actions à mettre en place :**

- Suivi de l'assiduité

Echéance : 2014/2015

- Maintien contrôle assiduité aux semaines X et Y

d) Développer les dispositifs d'accompagnement des redoublants (en lien avec les dispositifs déjà expérimentés en LEA)

L'UFR STC envisage un travail avec les étudiants qui ont échoué au 1^{er} semestre pour comprendre avec eux leur situation et éviter le redoublement. Les associations étudiantes peuvent être sollicitées à cette occasion. Concernant les redoublants, elle préconise une intervention du POSIP avant la réinscription administrative, en lien avec des enseignants du département.

➤ **Action à mettre en place :**

- Organiser des rencontres entre les étudiants ayant échoué à la fin de l'année, un référent du POSIP et un enseignant de l'équipe pédagogique afin de réfléchir avec l'étudiant sur son choix éventuel d'un redoublement ou d'une réorientation.

Mise en œuvre : préparation de la rentrée 2014

✓ **Propositions de moyens mis à disposition de l'UFR**

- *Proposer dans le référentiel horaire, des modulations de service pour l'accompagnement des redoublants et le suivi des étudiants en difficulté*
- *Rémunération de tutorat pour des étudiants en M2*

II - Contribution à l'objectif stratégique 1.1.3 de l'établissement

Dans le cadre de l'accompagnement des étudiants de l'accueil à l'insertion professionnelle, il s'agit pour l'établissement d'élargir ses publics en reprise d'études.

a) Contribution au sous-objectif opérationnel du contrat « Renforcer le lien entre formation initiale et formation continue »

b) Améliorer la communication et mettre en place des dispositifs adaptés aux publics en reprise d'études

Le transfert systématique d'une partie des frais de formation continue du PARE à l'UFR doit permettre aux formations de développer des projets pédagogiques attractifs. La cellule de promotion des formations et de professionnalisation participe à l'information des étudiants potentiels, les met en relation avec les équipes de formation et avec le PARE pour leur dossier administratif. Par ailleurs, l'UFR STC réfléchit à l'accentuation de l'alternance comme moyen de formation, en développant ses contrats de professionnalisation et en étudiant la possibilité de proposer des contrats d'apprentissage. Les réunions d'information, conduites par la cellule à destination des responsables de formation, seront poursuivies. L'UFR STC est pilote pour l'université.

➤ Action à mettre en place :

- Développer un accompagnement spécifique pour les étudiants en formation continue en lien avec le PARE

Mise en oeuvre : année universitaire 2014-2015

- Rechercher des contrats de professionnalisation : responsables de mention et de formations avec l'accompagnement de la cellule de promotion

Echéance : Second semestre 2013/2014 (préparation rentrée 2014)

- Mener une réflexion sur l'alternance avec l'ensemble des masters-pro et licence pro

Echéance : 2014/2015 pour une inscription dans le futur quinquennal

❖ *Indicateur n°7*
Montant des moyens délégués au titre de la formation continue

c) Contribution au sous-objectif opérationnel du contrat « Développer la VAE »

d) Participer à l'effort de l'établissement

L'UFR STC estime qu'il convient de simplifier les dossiers de VAE et leur cheminement. La rémunération des enseignants et les dispositifs d'accompagnement sont à améliorer. L'UFR est prête à travailler sur ce chantier avec le PARE.

- ✓ **Propositions de moyens (pour l'objectif stratégique) mis à disposition de l'UFR :**
 - **Transfert d'une partie des moyens financiers du PARE sur projets**
 - **Mise à disposition de façon privilégiée d'un IGE Apprentissage/Alternance : ses missions seront en priorité de travailler sur les formations de l'UFR STC. Cet IGE devra être recruté pour aider à la préparation du prochain contrat (rentrée 2014).**

III - Contribution à l'objectif stratégique 1.2.4 de l'établissement

Dans le cadre du renforcement du pilotage central des formations et de son inscription dans une démarche qualité, il s'agit pour l'établissement de soutenir la mobilité étudiante.

a) Faciliter l'accueil des étudiants étrangers en licence ou master

Au cours de l'année 2013-2014, l'UFR STC déterminera la liste des formations (licences ou masters professionnels) éligibles à l'accueil d'étudiants étrangers, en précisant les conditions. Cela permettra d'aboutir à une information claire sur le site de l'université.

On distinguera le cas des candidatures issues de formations faisant l'objet d'un accord entre établissements (par exemple étudiants issus de la licence délocalisée à Galatasaray, étudiants issus de l'école territoriale italienne de Florence) pour lesquelles des places peuvent être réservées, des autres types de candidatures étudiées au cas par cas.

✓ Proposition établissement

- **Nommer un référent du service des RI chargé de travailler sur ces questions avec l'UFR STC et les autres UFR**

❖ *Indicateur n°13*
Mobilité entrante et sortante par département

IV - Contribution à l'objectif stratégique 1.3.1 de l'établissement

Dans le cadre de l'appui sur un environnement de travail propice à la réussite des étudiants, il s'agit pour l'établissement de généraliser l'usage du numérique et de développer la FAD.

a) Développer l'utilisation de plateformes de formation à distance dans la formation initiale

L'UFR STC a une tradition riche, au sein de son département ISIC, dans l'utilisation de plateformes numériques (Claroline et Moodle) permettant de mettre à disposition des étudiants des ressources textuelles ou audiovisuelles, des espaces d'échanges et de partage avec intervention ou non de l'enseignant, des tests en ligne. Le C2i, piloté par un enseignant de l'UFR, utilise également ces dispositifs qui amènent à une approche pédagogique renouvelée.

De ce fait, l'UFR possède l'expérience nécessaire pour contribuer **à partir de l'année 2014-2015** à l'élaboration, à l'échelle de l'université, d'un modèle économique pour le développement de l'usage de ces plateformes à la fois équilibré et incitatif. Elle participera donc à cette élaboration et mise en œuvre. Ce modèle économique devra couvrir la création de la ressource et son suivi.

b) Renforcer la formation des enseignants aux dispositifs numériques

Sous réserve que la question du financement de la mise en place de cours via ces plateformes soit réglée, l'UFR STC participera et facilitera l'accès au plan de formation des enseignants et des personnels administratifs à ces dispositifs. Cette action pourra se développer **dès que l'université y sera prête.**

➤ **Actions à mettre en œuvre :**

- Participer à l'élaboration du modèle économique
- Proposer des stages de formation pour les enseignants (à organiser avec la DRH)
- Inciter les formations de l'UFR à l'utilisation de ces plateformes dans une logique de rénovation des pratiques pédagogiques dans le cadre du prochain contrat

Mise en œuvre : rentrée 2016

✓ **Proposition de l'établissement :**

- **Travail conjoint avec la DSI (pôle TICE) et la direction de la scolarité avec accompagnement ciblé par l'IGE en charge du développement de moodle recruté en 2014.**

V - Contribution à l'objectif stratégique 3.2.2 de l'établissement

Dans le cadre de l'optimisation de la GRH et de la gestion financière, il s'agit pour l'établissement d'optimiser sa gestion financière.

a) Assurer la prise en charge et le contrôle des heures complémentaires

L'UFR STC veille, à travers les réunions bilatérales avec la présidence et par l'ajustement des groupes de TD aux effectifs constatés à la rentrée, au contrôle des heures complémentaires. **Lorsque l'établissement sera lui-même prêt** à lui déléguer cette responsabilité, l'UFR STC mettra en place les procédures de contrôle des données, implantera un outil de suivi adéquat, sous réserve d'avoir été associée à une réflexion constructive sur les ressources humaines liées à ce transfert de charge.

❖ *Indicateur n°15*
Taux d'exécution du budget

❖ *Indicateur n°16*
Taux mensuel d'exécution des HC

➤ **Actions à mettre en œuvre :**

- Poursuite de la fiabilisation des données dans Hyperplanning
- Proposer l'UFR pour cette mise en œuvre
- Evaluer la charge de travail supplémentaire incombant à l'UFR

✓ **Propositions de moyens mis à disposition de l'UFR :**

- **Implantation d'un logiciel de suivi des heures complémentaires (logiciel PECHE) et session de formation.**
- **Négociation autour de l'attribution de ressources humaines en fonction de l'évaluation de la charge de travail supplémentaire.**

Moyens délégués par l'établissement dans le cadre du contrat 2011-2015

- **1 ETP Biatss en plus à la rentrée 2013**
- **Transfert de moyens du Pare**
- **Budget assuré (on ne fera pas tourner le modèle jusqu'à la fin du contrat en cours)**

VI - Liste des indicateurs

- Indicateur 2 : Taux de réussite en licence en 3 ans

Objectif indicateur :

Améliorer la réussite en tenant compte des publics spécifiques

Formule de calcul :

Nombre de code étudiant ayant validé la L3 ou LP en 2010/2011/nombre code étudiant dont année de 1ere inscription dans l'établissement est 2008

Date d'observation :

1er décembre

Source(s) d'information (collecte) :

BO-Apogee

Précisions des variables utilisées :

IAE valide, code étudiant, résultat Vet

Service producteur de l'indicateur :

CAP

Service destinataire de l'indicateur :

UFR

- Indicateur 3 : Taux de passage de L1 en L2

Objectif indicateur :

Réduire l'abandon

Formule de calcul :

Part des néobacheliers inscrits en L1 en n-1 inscrits en L2 l'année suivante

Date d'observation :

1er décembre

Source(s) d'information (collecte) :

Bo-Apogee

Précisions des variables utilisées :

niveau d'étape LMD, IAE valide, nombre de codes étudiants

Service producteur de l'indicateur :

CAP

Service destinataire de l'indicateur :

UFR

- Indicateur 7 : Montant des moyens délégués au titre de la formation continue

Objectif indicateur :

Mettre en place de dispositifs adaptés au public en reprise d'études

Formule de calcul :**Date d'observation :****Source(s) d'information (collecte) :****Précisions des variables utilisées :****Service producteur de l'indicateur :**

DAF

- Indicateur 13 : Mobilité entrante et sortante par département

Objectif indicateur :

Améliorer l'attractivité de l'établissement

Formule de calcul :

Nombre d'étudiants en mobilité sortante et entrante

Date d'observation :

1er décembre

Source(s) d'information (collecte) :

Move on

Précisions des variables utilisées :

"Prévisionnel" : nombre de candidatures avant désistement "réalisé" : mobilité de formation/études et de stage inclus

Service producteur de l'indicateur :

DRI

Service destinataire de l'indicateur :

UFR

- Indicateur 15 : Taux d'exécution du budget

Objectif indicateur :

Construire et suivre un budget en mode RCE

Formule de calcul :

Total dépenses mandatées / total dépenses prévisionnelles BP

Date d'observation :

10 janvier année n+1

Source(s) d'information (collecte) :

Extractions Jefyco

Précisions des variables utilisées :

Intégration des charges à payer si non encore mandatées

Service producteur de l'indicateur :

DAF

Service destinataire de l'indicateur :

UFR

- Indicateur 16 : Taux mensuel d'exécution des HC

Objectif indicateur :

Construire et suivre un budget en mode RCE

Formule de calcul :

Part des HC payées / nombre d'HC prévisionnelles

Date d'observation :

01 de chaque mois

Source(s) d'information (collecte) :

Tableau de bord UFR

Précisions des variables utilisées :

Distinction titulaires/chargés de cours et fonctionnaires/non fonctionnaires

Service producteur de l'indicateur :

UFR avec données DRH

Service destinataire de l'indicateur :

UFR

Projets de service

Tableau de bord de suivi des indicateurs

UFR STC

Indicateurs validés dans le COM

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Moyens d'actions	Indicateurs	Calendrier Prévisionnel	ETAT D'AVANCEMENT				Observations
					2012	2013	2014	Cible 2015	
Faciliter l'accueil, l'orientation et la réorientation	Participer aux salons Réaliser et diffuser les plaquettes de formation	-Définition du rôle et du positionnement de la cellule de promotion qui assurera la coordination avec la Communication et le POSIP	Indicateur 1 : % d'UE renseignées dans le CMS au 30 mai de l'année n-1						
	Identifier le moment de l'échec (en cours d'année ou à l'issue des examens)	-proposer un dispositif d'accompagnement pour les étudiants se sentant et en étant en difficulté auprès de son chargé de TD.	Indicateur 2 : Taux de réussite en licence en 3 ans						
			Indicateur 3 : Taux de passage de L1 en L2						
Favoriser l'insertion professionnelle des diplômés	Organiser la communication auprès des enseignants et étudiants sur les caractéristiques et le devenir des diplômés : intervention en CUFR et au sein des formations	-travail en lien avec le POSIP et l'ODE	Indicateur 4 : Taux de réponse des enquêtes d'insertion						
			Indicateur 5 : Part des diplômés en emploi parmi ceux qui n'ont pas poursuivi d'études						
	Développer un annuaire des stages; partenariat	-mission de la cellule de promotion. A poursuivre	Indicateur 6 : Montant de la collecte de la taxe d'apprentissage						
Elargir les publics en reprise d'études	-Améliorer la communication -Mettre en place de dispositifs adaptés au public en reprise d'études	-Transfert des moyens du PARE vers les UFR	Indicateur 7 : Montant des moyens délégués au titre de la formation continue						
Améliorer la qualité de l'offre de formation	Augmenter la part du service des EC en L1 (% à fixer)		Indicateur 8 : % de la maquette de licence assurée par des EC titulaires						
	Généraliser l'évaluation des formations	Mettre en place un calendrier de déploiement	Indicateur 9 : Taux de réponse aux enquêtes d'évaluation des formations						
Améliorer la qualité de l'offre de formation et l'attractivité des masters	Améliorer l'attractivité des master recherche	-Etendre les conseils de perfectionnement aux Master Recherche -activer / réactiver la protique pour les masters pros -Elaborer un texte commun à l'ensemble des UFR encadrant les modalités de constitution et de fonctionnement de ces conseils de perfectionnement	Indicateur 10 : nombre de dossier en masters						
			Indicateur 11 : Attractivité origine géographique						
			Indicateur 12 : Flux d'entrant en master						
Soutenir la mobilité étudiante	Mobilité sortante : maintenir le niveau en licence et progresser en masters	• Stages d'au moins 3 mois dans les formations	Indicateur 13 : Mobilité entrante et sortante par département						
Optimiser la GRH	Anticiper les besoins de formation et les nouvelles compétences à développer	-Appui autour de la démarche de projet de service -élaboration d'un projet de service de formation incluant les enseignants	Indicateur 14 : Nombre de jour de formation par enseignants						
Optimiser la gestion financière	-Assurer un véritable contrôle des HC -prendre en charge la suivi des HC	-Mise en place de procédures de contrôle des données -implantation d'un outil de suivi -définition du processus et des procédures	Indicateur 15 : Taux d'exécution du budget						
			Indicateur 16 : Taux mensuel d'exécution des HC						
Renforcer le pilotage de la gestion du patrimoine	Assurer une utilisation optimale des locaux	-Hyper planning -poursuivre l'équipement des salles de toutes les UFR (DSI)	Indicateur 17 : taux d'occupation des locaux						

Le Conseil de l'UFR S.T.C., réuni le 20 mai 2014, a autorisé le directeur de l'UFR à signer ce Contrat d'Objectif et de Moyens.

Le présent contrat a été approuvé, après avis du Comité Technique en date du 25 juin, par le Conseil d'Administration du 27 juin 2014.

Fait le 27 juin 2014

Pour l'université Bordeaux Montaigne
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Pour l'UFR S.T.C.
Le Directeur

Hélène Velasco

Olivier Laügt